



LA NOJAMBÉE DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 2024

REGLEMENT

ARTICLE 1 : Course de 5,3 Km ouverte à tous licenciés et non licenciés (certificat médical obligatoire datant de moins d'un an ou P.P.S (validité 3 mois) - (nés avant le 1^{er} janvier 2010) - Départ 9h00

Course de 10,3 km ouverte à tous licenciés et non licenciés certificat médical obligatoire datant de moins d'un an ou P.P.S (validité 3 mois)-(nés avant le 1^{er} janvier 2008) - Départ 9h45 / Joélette (9h40)

Courses jeunes : Minimes : 2010 à 2011 (11h00)
Poussins : 2014 à 2015 (11h35)

Benjamins : 2012 à 2013(11h20)
Éveils : 2016 à 2018 (11h45)

ARTICLE 2 : Conditions obligatoires pour participer

*** Etre munis d'un dossard de la course en cours.**

* **Licenciés Majeurs et Mineurs** , Copie de la licence FFA (Athlé Compétition - Athlé Running) + autorisation parentale pour les mineurs

***Non licenciés FFA Majeurs** : Certificat médical (doit apparaître la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition), ou P.P.S (Parcours-Prévention- Santé) à télécharger pps.athle.fr (validité 3mois) et à transmettre sur la plateforme Protiming.

* **Non licenciés FFA Mineurs** : Questionnaire de santé ou certificat médical datant de moins d'un an à la date de la manifestation et une autorisation d'un représentant légal à participer à la Nojambée.

ARTICLE 3 : Secrétariat/accueil Salle Pierre Mendès France - 5 Avenue Camille Gaté 28400 Nogent le Rotrou

de **7h30 à 8h40 maximum** pour la randonnée (remise d'un bracelet et plan), inscription sur place ou le samedi 28 septembre de 14h à 17h

dès 7h30 pour les courses - Clôture des inscriptions : 20 mn avant le départ de la course.

NOUVEAUTÉ : Possibilité de retrait des dossards samedi 28-09 de 14h à 17h00

à la salle Pierre Mendès France

ARTICLE 4 : Départ-Arrivée

Les départs se feront Avenue de la République (école Sylvia Monfort)

Les arrivées se feront au théâtre de verdure

Parcours en ville 5 km et 10 km (2 boucles) - Eveils (1Km) - Poussins (1.4km)

Benjamins (2 km) - Minimes (3.2 km)

Service : 1 poste de ravitaillement à l'arrivée et 1 poste Assistance médicale

ARTICLE 5 : Classement et récompenses

Coupe aux 3 premiers H et F de chaque course et coupe au 1^{er} par catégorie définie ci-après (non cumulables), CA – JU – ES - (SE-M0)-(M1-M2)-(M3-M4)-(M5-M6).

Lots à tous les coureurs inscrits (5 et 10 km), et à tous les arrivants des courses jeunes.

ARTICLE 6 :

Assurance Responsabilité Civile : les organisateurs sont couverts par une assurance souscrite auprès de la Compagnie ALLIANZ

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence : il incombe aux autres participants de s'assurer pleinement.

Droit à l'image : Par leur participation, les participants de la Nojambée autorisent les organisateurs à utiliser les photos et vidéos prises durant la manifestation à des fins de promotion de cet évènement sportif.

IMPORTANT

Dans le respect de la loi 99.223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs,

En l'absence de justificatif, l'engagement ne sera pas pris en compte.